

N°DCM2025.12.17/17

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme Sylvie SERMONDADAZ

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section AN n° 639b, 193b et 3b - Rue de Profaty

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la Commune, a procédé à des travaux d'aménagement de la rue de Profaty en 2023-2024 (trottoirs, enfouissement de réseaux, modernisation de l'éclairage public, nouvelle armoire de distribution électrique, réfection de la couche de roulement), lesquels sont achevés.

Ces aménagements ont empiété sur des parties de terrains appartenant à des propriétaires privés à savoir :

SECTION	N° PARCELLE	surface à céder en m²	PROPRIETAIRES
AN	639 b	8	ARBEZ Nicolas ROSTAING-TAYARD Kevin Georges
AN	193 b	40	DECHAMBOUX Henri Raymond LAFFIN Janine Josèphe Solange
AN	3 b	31	DESBIOLLES Myriam Suzanne
			DESBIOLLES Christian Roger
			DESBIOLLES Joëlle Marie Pierre épouse GUIGONNAT

DESBIOLLES Sandra Maryse Thérèse épouse GREZES

Les propriétaires concernés, au regard de l'intérêt du projet pour le quartier et de la valorisation apportée à leur propriété, ont accepté de rétrocéder leur partie de tènement à l'euro symbolique.

Ces acquisitions d'une valeur de moins de 180 000,00 euros n'entrent pas dans le cadre des consultations du Pôle d'Évaluations Domaniales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètres-experts CARRIER en date du 24 octobre 2024,

Considérant l'intérêt pour la Commune de se porter acquéreur des parcelles susvisées comprises dans l'emprise de la rue de Profaty,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique susvisée des parcelles cadastrées :
 - ✓ AN 639 b (8m²) appartenant à Messieurs ARBEZ Nicolas et ROSTAING-TAYARD Kevin,
 - ✓ AN 193 b (40m²) appartenant à Monsieur DECHAMBOUX Henri et Madame LAFFIN Janine,
 - ✓ AN 3 b (31m²) appartenant aux consorts DESBIOLLES,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents y afférents,
- **DIT** que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier (frais d'acte authentique...) sont à la charge exclusive de la Commune de La Roche-sur-Foron.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

